



Procès verbal de saisie-vente

Par **bruno059**, le **22/06/2016** à **10:57**

Bonjour,

Un huissier est venu chez moi et m'a dressé un procès-verbal de saisie-vente, suite à une dette de 1.041 € que je n'ai pas su honorer suite à un licenciement. Il a donc répertorié tous les meubles ainsi que le micro-onde de la cuisine.

L'acte comprend bien le nom de mon épouse, sa date de naissance, lieux et adresse, OK mais sur l'acte mon nom est bon mais la date de naissance n'est pas la bonne.

J'aimerais savoir s'il y a un vice de forme et que dois-je faire ?

Merci d'avance.

Très cordialement.

Par **cocotte1003**, le **22/06/2016** à **11:40**

Bonjour, non c'est juste une erreur d'écriture, cordialement

Par **bruno059**, le **22/06/2016** à **12:35**

Bonjour cocotte 1003 merci de votre réponse donc si je comprend bien je suis dans l

obligation de payer , mais puis je payer en plusieurs fois car le huissier me demande de payer en deux fois et en ce moment je ne suis pas trop dans les moyens?

Merci

Par **amajuris**, le **22/06/2016** à **13:12**

bonjour,

le créancier et son huissier n'ont aucune obligation d'accepter un paiement en plusieurs fois, ils peuvent exiger le paiement en totalité de votre dette.

salutations

Par **Visiteur**, le **22/06/2016** à **14:31**

Il est dommage d'avoir attendu une saisie pour proposer un arrangement, cela vous aurait évité des frais supplémentaire.

Néanmoins, à partir du moment où votre proposition est correcte, elle a de grandes chances d'être acceptée.

Par **bruno059**, le **22/06/2016** à **15:25**

Oui bien vrais mais que voulez vous j'ai attendus trop longtemps bon merci a vous tous de vos réponses ce fut un plaisir d'avoir communiquer avec vous tous (je retiendrais la leçon).

Bien cordialement.